



## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 19 avril 2016, le nom, le sigle et l'emblème de la «International Investment Bank», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom  
en anglais: International Investment Bank
- b. le sigle  
en anglais: IIB
- c. l'emblème



**INTERNATIONAL  
INVESTMENT  
BANK**

19 avril 2016

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle